

- **Décision SGA-DEC-2026-n°**
Objet : Association Sud Oise Sports et Handicaps -
Convention de mise en place d'un véhicule PMR – Le 21 juin 2026

Direction Générale des Services – Service de Prévention des Risques Majeurs et Urbains

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ; portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- Vu la convention de mise à disposition entre la ville de Creil et l'association Sud Oise Sports et Handicaps;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil organise la fête des associations le dimanche 21 juin 2026.

Que dans ce cadre, l'association Sud Oise Sports et Handicaps, représentée par son Président, Monsieur Claude NOIRAUULT, sise 11 rue des Hironvales à Creil (60100), propose de mettre à disposition de la Ville de Creil un véhicule PMR, pour la journée du 21 juin 2026.

Que cette mise à disposition a pour objet de permettre les déplacements nécessaires dans le cadre de la fête des associations, conformément aux conditions fixées par la convention de prêt de véhicule.

■ **Décide**

Article 1 : De signer la convention de prêt de véhicule PMR avec l'association Sud Oise Sports et Handicaps, pour la mise à disposition d'un véhicule PMR à l'occasion de la fête des associations organisée le dimanche 21 juin 2026.

Article 2 : Le véhicule PMR est mis à disposition de la Ville de Creil à titre gracieux par l'association Sud Oise Sports et Handicaps.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 09 juin 2026



Date de notification : 17/06/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 17/06/2026

Date de publication sur le site de la Ville : 17/06/2026



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216001743-20260617-DEC_2026_263-AR



Adresse du siège : MCA 11 rue des
Hironvales 60100 Creil

Creil le 09 /06/2026

Président : Claude Noirault
06 08 97 96 74
c.noirault@bbox.fr
creil.handisport@gmail.com

Convention prêt de véhicule

Association Multisport

Entre les sous signés

Sud Oise Sports et Handicaps
11 rue des Hironvales 60100 Creil



Et

La ville de Creil
Place François Mitterrand 60100 Creil



Préambule mise à disposition d'un véhicule PMR

Pour la journée du 21 juin 2026 et la fête des associations



Article 1 : les conducteurs désignés par la ville de Creil, s'engagent à utiliser le véhicule en conformité avec la réglementation en vigueur (code de la route, code des assurances).

L'attache correcte des fauteuils adaptés est sous la responsabilité des conducteurs. Le prêt du véhicule n'est consenti que pour les déplacements du partenaire. Toute autre utilisation entrainerait la fin de mise à disposition.



Article 2 Le véhicule est sous la protection de l'assurance du propriétaire sa responsabilité en cas de dommage au véhicule le temps du prêt

Le partenaire s'engage à payer (sous réserve de factures) les réparations nécessaires sur le véhicule endommagés lors du prêt.

Marque Fiat

Type Crafter

Immatriculation AA 559 QL

Nombre de sièges à définir

Le 09 juin 2026

Orma YAQOUB



Maire de Creil

Président de l'ACSO

Claude Noirault

Président de Sud Oise Sports et Handicaps